
Renvoi au comité de législation d'un rapport sur la pétition des citoyens Dufresne, Dulion Catherine-Louise Du Fresne et Marie-Magdeleine Dufresne, veuve Pezen qui demandent qu'il soit provisoirement sursis à l'exécution du décret du 16 prairial, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de législation d'un rapport sur la pétition des citoyens Dufresne, Dulion Catherine-Louise Du Fresne et Marie-Magdeleine Dufresne, veuve Pezen qui demandent qu'il soit provisoirement sursis à l'exécution du décret du 16 prairial, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 177;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22783_t1_0177_0000_8

Fichier pdf généré le 09/07/2021

ses, et bientôt nous aurons la douce satisfaction d'apprendre qu'il n'y a plus un patriote dans les fers (*Applaudissements*) (1)].

[AMAR : Le comité de sûreté générale met au nombre de ses devoirs les plus précieux et les plus chers celui de rendre à la liberté les patriotes opprimés. Nous devons dire que depuis longtemps nous nous occupons de ce soin, et on ne nous a pas toujours tenu compte des nombreuses mises en liberté que nous avons ordonnées. Le comité travaille sans relâche à examiner toutes les arrestations; les patriotes peuvent compter sur sa justice autant que sur son zèle (2)].

[*Vifs applaudissements*]

[Un membre demande que l'on rende public le nombre des élargis, ainsi qu'on le fait pour le nombre des détenus. Cette proposition n'est point appuyée (3)].

Mention honorable, et renvoi au comité de sûreté générale (4).

125

La citoyenne Goureau réclame la liberté de son mari. Renvoi au comité de sûreté générale (5).

126

Les citoyens Dufresne, négociant à Rouen, Dulion, Catherine-Louise Dufresne sa femme, et Marie-Magdeleine Dufresne, veuve Pezen, résidante à Paris, demandent le renvoi au comité de législation de la demande en rapport du décret du 16 prairial (6), et qu'il soit sursis provisoirement à l'exécution de ce décret.

Renvoi au comité de législation pour en faire un prompt rapport (7).

127

Un citoyen adresse à la Convention des vœux sur le *maximum*. Renvoi aux comités d'agriculture et de commerce (8).

(1) *Ann. patr.*, n° DLXXXI; *C. Eg.*, n° 716, *M.U.*, XLII, 284-285.

(2) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 394; *Débats*, n° 683, 304; *J. Sablier*, n° 1 480; *J. Fr.*, n° 679; *J. Mont.*, n° 97; *Rép.*, n° 228; *Audit. nat.*, n° 680; *F.S.P.*, n° 396.

(3) *Ann. patr.*, n° DLXXXI; *C. Eg.*, n° 716.

(4) Décret n° 10 239. Rapporteur : Charlier.

(5) *P.-V.*, XLIII, 45.

(6) Aucune trace de ce décret dans le volume correspondant des *Arch. parl.*

(7) *P.-V.*, XLIII, 45.

(8) *P.-V.*, XLIII, 46.

128

Les administrateurs du département de police font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris à l'époque du 16 courant. Le total se porte à 7 771 (1).

[*Commune de Paris; 17 therm. II*] (2)

Noms des prisons	Nbre des détenus
M ⁿ de justice du département	646
Petite-Force	272
Pélagie	226
Magdelonnettes	270
Abbaye	91
Bicêtre	734
La Salpêtrière	364
Chambre d'arrêt, à la Mairie	39
Luxembourg	828
Maison de suspicion, rue de la	
Bourbe	553
Picpus, faubourg Antoine ...	197
Les Carmes, rue de Vaugi-	
rard	371
Les Angloises, rue Victor ...	174
Les Angloises, rue de l'Our-	
sine	145
Les Angloises, faubourg An-	
toine	119
Ecossois, rue des fossés Vic-	
tor	108
Lazare, faux-b ^e Lazare	682
Belhomme, rue Charonne, n°	
70	32
Bénédictins Anglois, rue de	
l'Observatoire	158
Maison du Plessis	586
Maison de répression, rue	
Victor	56
Maison de Coignard, à Pic-	
pus	53
Montprin	64
Fermes	78
Caserne des Petits Pères	210
Caserne, rue de Sèvres	151
Caserne des Carmes, rue de	
Vaugirard	120
Vincennes	444
TOTAL GÉNÉRAL	7 771

Signé BARCHON

129

Des députés de la commune de Colombes (3), admis à la barre, félicitent la Conven-

(1) *P.-V.*, XLIII, 46.

(2) C 312, pl. 1 242, p. 66.

(3) Département de Paris.